



J'ai besoin d'aide - co emprunteur

Par **Steph67**, le **28/10/2008** à **21:39**

J'ai besoin d'aide!
Voilà mon problème, j'ai souscrit un crédit avec mon compagnon (ex a present). Ce crédit je l'ai souscrit avec lui pour lui rendre service car seul il n'en avait pas la possibilité.
Ce crédit était donc entièrement pour lui et je n'ai touché aucun centime!
Quand l'argent est arrivé sur le compte joint, il a viré l'argent sur un autre compte, sans que j'en sois avisé ou que je ne signe quoi que se soit!!
Suite à cela je lui ai dit que je ne souhaitais plus entendre parler de ce crédit, notre compte joint fut fermé et l'argent pour le remboursement retiré sur son compte à lui. La banquière fut avisé que cette argent n'était pas pour moi. rnl
m'a alors dit que cette histoire était à présent réglé et que je n'avais plus rien à voir avec cela.
Nous sommes à présent séparé et j'ai appris que je suis toujours co emprunteur alors qu'il m'avait certifié que je ne l'étais plus!
J'ai donc pris contact avec lui, afin de lui demander de me signer une reconnaissance de dette aux impôts, quand il est venu, il était saoul, son ton a vite monter, et il m'a agressé. J'ai été saisie au coup, il a essayé de m'étrangler, puis m'a violement jetté au sol pour m'immobiliser. J'ai porté plainte auprès de la police pour violence volontaire. Maintenant suite à tout ce qui c'est passé j'ai peur qu'il ne rembourse plus et que l'on se retourne contre moi.
Je souhaiterais m'oter de ce prêt comme co emprunteur. Comment faire? La banque peut voir sur les relevés que je n'ai pas touché un seul centime. Malheureusement je ne les ai pas car il a tout gardé.
Quelles solutions se présente à moi? Est il possible que je m'ote comme co emprunteur? A défauts pour ne pas que cela me retombe decut, puis je porter plainte contre lui pour vol? Car il a viré les fonds de notre compte joint vers un autre compte sans que je ne sache quoi que se soit?
J'ai extrêmement peur, j'ai 22 ans et je vais reprendre mes études, je n'ai pas la possibilité de payer ce prêt, et je n'en ai pas envie non plus car je n'ai pas eu un cent!
J'ai vraiment besoin d'aide, je n'en mange plus n'en dors plus, cela me rend malade.
Comme on dit " trop bon, trop ... ".
SVP j'aimerais reprendre une vie normale... Merci pour l'aide que vous allez m'apporter.

Par **HUDEJU**, le **31/10/2008** à **16:29**

BonjourrrrrJ'ai une bonne et une mauvaise nouvelle pour vous .rnJe vais commencer par la mauvaise . On ne peut pas se rétracter ou annuler le fait d'être coemprunteur , tant que la dette n'est pas apuré , vous êtes autant responsable de cette dette . Il n'existe pas de compensation en terme de justice , Si vous êtes un jour condamné à payer , il faudra par la suite vous retourner contre l'emprunteur et amener les preuves que vous n'en n'avez pas profité . D'autre part , vous serez fiché Banque de France au même titre que l'emprunteur .rnPour la bonne... (nouvelle) , si le crédit n'est pas payé et que la déchéance du terme a été prononcé , une décision de justice pourra être ordonnée contre l'emprunteur et vous , rnL'huissier chargé du recouvrement de la créance ira d'abord chez l'emprunteur , ensuite il viendra vous voir , mais si vous n'avez rien , que vous ne travaillez pas , que vous êtes aux études , en fait qu'il n'y rien à saisir , il délivrera à votre encontre un procès verbal de carence .rnrrnBon courage